

Je découvre

Le traité de Maastricht, une étape décisive pour l'Europe (1992)

Questions 1-4 Pourquoi le traité de Maastricht est-il une étape essentielle de la construction européenne ?

1. Les objectifs du traité de Maastricht

Les chefs d'Etat des douze pays membres de la CEE, désireux de renforcer la coopération économique et l'efficacité du fonctionnement des institutions [...] résolus à renforcer leurs économies et à établir une Union économique et monétaire, concertés, conformément aux dispositions du présent traité, ont décidé de créer une politique étrangère et de sécurité commune [...] qui pourrait consolider le processus de la mise définitive commune, renforcer ainsi l'identité de l'Europe et une indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde [...] réalisant leur objectif de faciliter la libre circulation des personnes, tout en assurant la sécurité et la sécurité de leurs peuples, en traitant des dispositions sur la justice et les affaires intérieures dans le présent traité [...] ont décidé d'établir une Union européenne.

2. Les enjeux du traité de Maastricht

Affiche du Parti socialiste français à l'occasion du référendum sur le traité de Maastricht, 1992.

3. La mise en circulation de l'euro

Le 1^{er} janvier 2002, les billets sont émis par la Banque centrale européenne, créée en 1998, et de 10 euros.

4. Le portait d'adhésion et de coopération qui s'opère en Europe

Le portait représente bien unissant les peuples européens entre eux et avec le reste du monde.



4. La création d'une citoyenneté européenne

Art. 8. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre.

Art. 8 bis. Tout citoyen a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres [...].

Art. 8 bis 4. Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de voter et d'être élu aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat [...].

Art. 8 bis 4. [...] Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de voter et d'être élu aux élections au Parlement européen dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat [...].

Art. 8 bis 4. [...] Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de voter et d'être élu aux élections au Parlement européen dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat [...].

5. Le droit de vote aux élections au Parlement européen

Affiche destinée aux citoyens français et aux citoyens de l'UE, 2008.

Infos

Depuis 1979, les députés du Parlement européen sont élus par suffrage universel direct. Le traité de Maastricht renforce les pouvoirs du Parlement en matière de vote des lois et du budget.

Actualités

Question clé Pourquoi le traité de Maastricht est-il une étape essentielle de la construction européenne ?

ITINÉRAIRE 1

Incompréhension des sens généraux des documents

Doc 1 et 2. Quels sont les objectifs principaux du traité de Maastricht ?

Doc 1 et 3. Quelle est la nouveauté économique introduite par le traité ?

Doc 1 et 4. Quels éléments du traité montrent que les Etats membres entendent aller au-delà de la simple coopération économique ?

Doc 4 et 5. Qui est citoyen européen ? Quels sont les droits de citoyens européens ?

En équipe, je fais preuve de curiosité et d'initiative

À deux, imaginez et mettez en scène l'histoire d'une responsabilité politique européenne en lien avec les objectifs du traité de Maastricht. Appuyez-vous sur vos réponses aux questions 1 à 5.

De l'histoire à l'EMC

ITINÉRAIRE 2

Je décris et j'explique à l'écrit de manière claire et organisée. Rédigez un texte structuré qui répond à la question clé.

Préparer la trace

travaux préparatoires, date et lieu de signature, contexte de la construction européenne à cette date (1992).

Expliciter les objectifs principaux

du traité de Maastricht. Les liens envisagés pour les mettre en œuvre (1992-2002).

Chapitre 7 Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1992

1. Doc 1 et 2. Quels sont les objectifs principaux du traité de Maastricht ?

1. « Renforcer le caractère démocratique et l'efficacité du fonctionnement des institutions » : création d'une citoyenneté européenne ; renforcer les pouvoirs du parlement en matière de vote des lois et du budget.

2. La création d'une Union économique et monétaire et d'une monnaie commune.

3. La coopération en matière judiciaire doit être développée dans un espace où doit être instaurée la libre circulation des personnes.

4. Idée d'une « politique extérieure et de sécurité commune » pour donner à l'Europe une place plus claire sur la scène internationale.

5. Idée de « faire le poids » sur le plan politique et économique face aux Etats-Unis et au Japon (à l'époque). Cf. Affiche de propagande, doc 2 (décrire oralement).

2. Doc 1 et 3. Quelle est la nouveauté économique introduite par le traité ?

Pour renforcer l'intégration et les économies européennes, le traité envisage la création d'une Union économique et monétaire et d'une monnaie commune, élément essentiel du traité puisqu'il remet en cause un aspect fondamental de la souveraineté des États et doit avoir des conséquences importantes sur la vie quotidienne des citoyens : mise en circulation de l'euro en 2002.

3. Doc 1 et 4. Quels éléments du traité montrent que les Etats membres entendent aller au-delà de la simple coopération économique ?

Il y a une volonté d'intégration politique avec la création d'une citoyenneté de l'Union qui « complète mais ne remplace pas la citoyenneté nationale ».

Il y a une volonté de jouer un rôle international.

Et plus hypothétique : l'idée d'une défense commune est envisagée : « y compris la définition à terme d'une politique de défense commune »

4. Doc 4 et 5. Qui est citoyen européen ? Quels sont les droits du citoyen européen ?

Est citoyen européen tout citoyen d'un Etat membre de l'UE (un Français oui, un Pakistanais, non !).

Ses droits :

- circuler, séjourner, travailler et étudier sur le territoire des autres États membres.

- Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen dans l'État membre où il réside.